PROVINCE DE QUÉBEC

36e LÉGISLATURE

 $1^{\rm re}$ SESSION

Québec, le 3 juin 1999

Cabinet du Lieutenant-Gouverneur

Québec, le 3 juin 1999

Aujourd'hui, à seize heures six minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 201 Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.